



**HAL**  
open science

## Quelques enjeux sociaux de la création d'une académie de la francophonie

Bastien Roques

► **To cite this version:**

Bastien Roques. Quelques enjeux sociaux de la création d'une académie de la francophonie. BARRY Alpha; CHADLI ABDELKADER Yamna. Le français et ses usages dans l'espace francophone. Créativités langagières et identités socio-discursives, Presses Universitaires de Bordeaux, pp.239-247, 2023, 979-10-300-0744-2. hal-03958421

**HAL Id: hal-03958421**

**<https://hal.science/hal-03958421>**

Submitted on 18 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Roques, B. « Quelques enjeux sociaux de la création d'une académie de la francophonie », in *Le français et ses usages dans l'espace francophone : des pratiques socio-discursives aux questions didactiques*, Coll. Etudes Africaines et Créoles, Presses Universitaires de Bordeaux, 2022. pp 239-247.

## Quelques enjeux sociaux de la création d'une académie de la francophonie

Bastien, Roques,  
Université Bordeaux Montaigne

### I. Introduction

Cet ouvrage collectif en hommage au professeur Ngalasso Mwatha Musanji est l'occasion d'interroger les relations nouées au sein de la Francophonie et l'éventualité de créer une académie de la francophonie. Telle l'académie française, l'académie francophone se donnerait pour but de ratifier la langue sur la base de nouveaux paramètres qu'elle mettrait en œuvre par sa dimension non plus franco-française, mais internationale, permettrait sans doute de développer autant que faire se peut les échanges linguistiques et plus globalement culturels entre les pays francophones. Cette création a été évoquée en France lors de la dernière campagne présidentielle, en 2017, et nous avons jugé bon, à l'occasion de la parution de cet ouvrage, de creuser cette perspective.

Aborder des sujets afférant à la francophonie pose des difficultés premières liées à sa définition. Selon l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) « La Francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français.<sup>1</sup> » Cette acception première ne permet pas une appréhension précise des femmes et des hommes en question puisqu'ils se répartissent géographiquement sur quatre-vingt-huit Etats membres et gouvernements au total. La répartition géographique et culturelle est donc très vaste et s'établit sur tous les continents. Au total on trouve à travers le monde plus de trois-cents millions de locuteurs francophones ce qui fait du français la cinquième langue la plus parlée dans le monde sur les six à sept mille langues vivantes aujourd'hui. Mais de par son déploiement géographique, le français est la troisième langue internationale du monde après l'anglais et l'espagnol. La majorité de ses locuteurs se trouvent en Afrique – 59%- et cet article portera, une fois encore, un regard particulier sur la situation sociolinguistique spécifique à ce continent. Il faut ajouter aux locuteurs francophones cent-trente deux millions de personnes qui sont considérées<sup>2</sup> comme « apprenants du et en français<sup>2</sup> » et l'on estime que dans les prochaines décennies le nombre de locuteurs francophones va continuer d'augmenter compte tenu de la démographie notamment en Afrique où la population francophone est considérée comme jeune.

---

<sup>1</sup> [www.francophonie.org/](http://www.francophonie.org/) <https://www.francophonie.org/la-francophonie-en-bref-754>

<sup>2</sup> *Ibid.*

Interroger ce qui constitue la francophonie en tant que telle nous invite à nous intéresser sur sa forme et, plus précisément, à nous interroger de manière à évaluer si celle-ci constitue une entité institutionnelle uniquement linguistique ou si elle dépasse ce cadre et touche à la dimension politique. Plus précisément, nous chercherons à définir si la francophonie produit des effets politiques sur les populations francophones et relève ainsi d'une communauté politique ou si elle se restreint aux seuls critères de la communauté linguistique. Ainsi il nous faudra aborder la francophonie avec le plus de généralité possible afin d'appliquer les définitions données aux communautés politique et linguistique afin d'agréger ou non sa qualité communautaire.

## II. Langage et individus

Un préalable quant à l'abord du rôle du langage dans la constitution des perceptions individuelles est nécessaire afin de cadrer les locuteurs francophones en tant que tels et de fixer ce qu'ils ont en commun avant même toute création institutionnelle ; à savoir une langue. Or, selon Sapir (1921), la langue conditionne la pensée. C'est ainsi qu'il pose, dans *Le langage* que :

du point de vue du langage, la pensée peut se définir comme étant le contenu latent [...] le contenu qu'on peut découvrir en donnant à chacun des éléments du langage parlé sa plus haute valeur de concept. [...] Pour traduire notre idée un peu différemment, le langage est avant tout une fonction extrarationnelle ; il travaille humblement à s'élever jusqu'à la pensée qui est latente dans ses formes et dans ses classifications, et qui peut, à l'occasion, y être discernée ; il n'est pas, comme on le croit généralement a priori, avec assez de naïveté, l'étiquette finale dont on décore la pensée parfaite (1921 : 15).

Le langage produit ainsi des effets dans notre appréhension et dans notre formulation du réel. Il n'est pas seulement le reflet matériel de la pensée mais en conditionne le contenu. Ce postulat est névralgique dans l'appréhension d'une langue commune à plusieurs pays. La langue commune induit des perceptions communes, ou plutôt, des manières communes de fixer nos perceptions. C'est également l'idée développée par Emile Durkheim qui avance, dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, que « la matière de la pensée logique est faite de concepts. Chercher comment la société peut avoir joué un rôle dans la genèse de la pensée logique revient donc à se demander comment elle peut avoir pris part à la formation des concepts » (1912 : 575).

En partant ainsi de l'étude des locuteurs, rappelons que Sapir et Durkheim ne sont pas linguistiques mais respectivement anthropologue et sociologue, il apparaît que le langage occupe une place centrale dans la construction cognitive et conative des individus. Au cœur de l'idée développée dans la citation précédente, Durkheim n'évoque pas explicitement le langage mais, dans les pages qui suivent celle-ci, la relation entre langage et concepts est tout à fait explicite. En d'autres termes, il apporte la précision suivante : « Or, il n'est pas douteux que le langage et, par conséquent, le système de concepts qu'il traduit, est le produit d'une élaboration collective. Ce qu'il exprime, c'est la manière dont la société dans son ensemble se représente les objets de l'expérience » (*ibid.* : 577).

Le lien entre langage et concepts maintenant établi, Durkheim prolonge sa pensée et va jusqu'à poser que le concept est l'œuvre de la communauté :

La nature du concept, ainsi défini, dit ses origines. S'il est commun à tous, c'est qu'il est l'œuvre de la communauté. Puisqu'il ne porte l'empreinte d'aucune intelligence particulière, c'est qu'il est élaboré par une intelligence unique où toutes les autres se rencontrent et viennent, en quelque sorte, s'alimenter. S'il a plus de stabilité que les sensations ou que les images, c'est que les représentations collectives sont plus stables que les représentations individuelles ; car, tandis que l'individu est sensible même à de faibles changements qui se produisent dans son milieu interne ou externe, seuls, des événements d'une suffisante gravité peuvent réussir à affecter l'assiette mentale de la société (*id.*).

Le langage produit ainsi des effets sur le réel qui se reproduit sur lui en retour. C'est ainsi que se met en place dans le milieu social cette circularité entre langage et représentation dans l'esprit du locuteur. Celui-ci est, selon Cassirer, un animal symbolique : « La définition de l'homme comme *animal symbolicum* nous met en mesure de commencer réellement notre investigation » (1944 : 47). L'investigation dont il est question consiste à distinguer l'animal symbolique, c'est-à-dire l'humain, de l'animal -tout court- en distinguant les symboles des signaux de la manière qui suit :

Les symboles – pris dans leur sens propre- ne peuvent se ramener à de simples signaux. Signaux et symboles appartiennent à deux univers du discours différents : le signal est un élément de l'univers physique de l'être, le symbole un élément de l'univers humain du sens. Les signaux sont des « opérateurs », les symboles, des « indicateurs » (*ibid.* : 53).

Plus précisément, Cassirer avancera concernant le langage que : « Dans le champ du langage, c'est la fonction symbolique générale des signes matériels qui les anime et les « fait parler ». [...] Un symbole n'a pas pour seul caractère l'universalité ; il est aussi d'une extrême mobilité » (1944 : 59). Le processus annoncé par Sapir et décrit par Durkheim est explicité par Cassirer qui voit en tout individu que l'expérience du monde se fait au travers de la médiation de symboles qui se traduisent dans le langage et qui donnent ensuite sa forme à la pensée. Ce processus socio-langagier est, à sa manière, repris par Gramsci qui voit le langage comme l'instauration d'un « climat culturel ». Ces apports respectifs, qui ne sont pas exhaustifs mais qui laissent présupposer des enjeux et paramètres liés à toute constitution de « communauté », s'accordent sur la place névralgique qu'occupe le langage dans la formation du réel à la fois individuel et collectif. C'est dans cette perspective que seront précisément abordés les communautés linguistiques dans la mesure où la francophonie en serait une.

### **III Communautés linguistique et politique**

L'appartenance à une communauté entraîne une distinction entre communauté linguistique et communauté politique. Ainsi il se peut qu'un seul et même individu appartiennent à plusieurs communautés du fait qu'elles

diffèrent en nature ; l'une est linguistique, l'autre est politique et englobe donc plus de paramètre que la première.

Penser la communauté linguistique en tant que telle soulève certaines difficultés liées à sa nécessaire hétérogénéité. Poser comme critère premier le paramètre linguistique qui est un paramètre dérivé de celui culturel, oblige à une certaine prudence afin de ne pas uniformiser la communauté en tant que telle. C'est ainsi que Louis-Jean Calvet relevait dans *La sociolinguistique* les divers contenus donnés à la « communauté linguistique » qui est perçue comme une notion à part entière de Leonard Bloomfield à André Martinet. Selon ces derniers, la communauté linguistique est, respectivement, « un groupe de gens qui agit au moyen du discours » [...] pour Bloomfield et « il y a langue dès que la communication s'établit [...] et qu'on a affaire à une seule et même langue tant que la communication est effectivement assurée » pour Martinet (Calvet, 2017 : 81). Ces deux approches accordent la priorité épistémique à la langue et non aux locuteurs. A l'inverse, dans le contenu que Joshua Fishman attribue à la sociolinguistique, dans l'ouvrage éponyme, alors que cette discipline est cours d'autonomisation, ce dernier définit dans le même temps le contenu de la communauté linguistique :

La sociolinguistique est l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique (Fishman 1981 : 20).

Selon Fishman la communauté linguistique comprend en son sein les effets réciproques de l'existence de variétés linguistiques qui ont des caractéristiques et des fonctions propres ainsi que des locuteurs qui ont eux-aussi leurs caractéristiques propres. Ces trois pôles appartiennent à la même communauté linguistique et établissent un certain équilibre épistémique entre langue et locuteur. En revanche, les délimitations de la communauté linguistique ne sont pas posées de fait. A cet égard, Daniel Baggioni pose que la communauté linguistique ne se matérialise comme telle qu'à partir de la reconnaissance d'une norme qui la constitue comme telle :

La reconnaissance d'une pratique linguistique dominante dans une aire linguistique donnée légitime la Norme issue de cette pratique linguistique et constitue l'ensemble en communauté linguistique. Il y a Norme dès l'instant où sur un territoire déterminé un processus d'unification politique et/ou culturel est à l'œuvre ; car cette unification s'organise au moyen de la domination d'une couche sociale sur les autres (1976 : 60).

Ce qui ancre la communauté linguistique dans un contexte précis, selon Daniel Baggioni, est une configuration précise liant une pratique linguistique dominante et la reconnaissance de celle-ci. Nous reviendrons plus bas sur le paramètre de la normalisation puisque les circonstances qui ont normalisé le français n'ont pas toutes été de même nature et instaurent des enjeux qui leur sont liés dans la constitution éventuelle d'une académie de la francophonie.

De plus, dans la citation précédente l'aire géographique est indéfinie puisqu'il est évoqué dans cette citation « une aire linguistique donnée » et il nous faudra donc préciser celle-ci. Enfin, cette définition, de Baggioni, de la communauté linguistique est applicable à la francophonie dans la mesure où la langue dominante est le français et est reconnue comme telle. S'il semble que le caractère proprement linguistique suffise à entrevoir la création d'une

académie de la francophonie, il apparaît que les effets sociaux qui en découleraient seraient d'une autre nature, en l'occurrence politique. Afin d'éclairer cette position il faut tout d'abord définir ce qu'est une communauté politique et d'établir en quoi consiste les effets proprement politiques.

Définir ce qu'est une communauté politique présente autant de difficultés que de définir la communauté linguistique tant ce qui est englobé en celle-ci est divers et varié. En revanche, il semble que nous pouvons soutenir l'idée que la communauté politique précède la communauté linguistique dans la mesure où les normes linguistiques ne peuvent être, tautologiquement, reconnues qu'à l'intérieur d'une communauté politique. Cela ne veut, pour autant, pas dire que la francophonie constitue une politique en tant que telle. Cela veut seulement dire, conformément à ce qui a été avancé par Baggioni, que la normalisation linguistique a d'abord besoin de conditions institutionnelles à cette fin et donc d'une entité institutionnelle ; en l'occurrence un Etat.

De manière générique, la genèse des communautés politiques entraîne, de fait, une perspective à la fois historique et une perspective conceptuelle. Frédéric Lordon, dans sa démarche spinoziste, avance que : « La multitude n'est pas tant la collection particulière de telles et telles singularités individuelles qu'elle n'est le collectif même. Elle est le réservoir de puissance du social, et même le social comme puissance » (2015 : 19). La puissance de la multitude, le social, n'est pas seulement la collection éparse et disparate des individus. Elle en est aussi la puissance du collectif, formée à partir de cette collection d'individus aux cultures différentes. Frédéric Lordon pose le concept d'*imperium* comme générateur de la forme que prendra la société, à savoir la communauté politique : « L'*imperium* est un principe morphogénétique. Il fait passer les collections de l'état amorphe à la forme politique. Il est l'opérateur du groupement » (*ibid.* : 20). Le passage de l'état amorphe à la forme politique se fait, dans cette perspective, au travers d'affects communs qui créent et instaurent la communauté politique comme telle.

Dans un ouvrage postérieur à celui-ci, *Les affects de la politique*, Frédéric Lordon précisera que « les affects sont la matière même du social » (2016 : 15) et que ce sont ceux-ci qui structurent l'Etat : « Car l'Etat n'a en définitive pas d'autre puissance que celle que nous lui apportons... en toute méconnaissance de cause » (*ibid.* : 108). La politique constitue ainsi, selon Frédéric Lordon, l'art d'affecter des corps individuels au point de leur faire former des corps politiques.

Mises génériquement en perspective, la communauté linguistique et la communauté politique apparaissent l'une l'autre liées puisque les normes linguistiques sont respectées dans le cadre de la communauté politique et que la communauté politique est entretenue par les affects en son sein dont la langue commune peut constituer un levier culturel commun dans le cadre de relations inter-étatiques afin de créer ou de prolonger l'affect commun francophone. Comment évaluer, prolonger, ou créer le degré d'appartenance d'une communauté politique ? Par le travail du social à travers ses institutions, tel que cela a été exposé précédemment avec « l'Etat » et annoncé en amont. Dans certains Etats, membres de Francophonie, le français est la langue dominante tandis que dans la plupart le français côtoie d'autres langues.

La constitution d'une institution qui établirait une relation entre les pays de manière à ratifier un paramètre aussi structurant dans le quotidien de chacun, à savoir la langue parlée, revêtirait ainsi des enjeux qui dépassent le seul cadre de la communauté linguistique puisque le rapprochement linguistique induit un rapprochement culturel, activant ainsi des affects politiques. Il se pourrait également que les échanges linguistiques produisent des effets sur les populations de ces Etats et les effets en question contribueraient à développer un peu plus la francophonie de façon à créer une dynamique participant à la constitution d'une communauté politique en tant que telle, c'est-à-dire à créer un sentiment d'appartenance commun à celle-ci. Cette communauté politique ne remplacerait, bien évidemment, pas les Etats mais inscrirait les individus dans une dimension multiple d'appartenance institutionnelle vécue plus intensément que d'autres. Enfin, l'enjeu d'une académie de la francophonie permettrait un redémarrage historique de la normalisation du français qui s'est constituée via la contrainte et la violence.

#### **IV. La codification linguistique**

Les avantages de la création d'une académie de la francophonie contiennent un invariant qui posent le problème suivant ; la codification linguistique constitue un processus de dépossession dans la définition de la langue légitime. C'est ainsi que Bourdieu avance que :

Parler de la langue, sans autre précision comme font les linguistes, c'est accepter tacitement la définition officielle de la langue officielle d'une unité politique : cette langue est celle qui, dans les limites territoriales de cette unité, s'impose à tous les ressortissants comme la seule légitime, et cela d'autant plus impérativement que la circonstance est plus officielle (mot qui traduit très précisément le *formal* des linguistes de langue anglaise). Produite par des auteurs ayant autorité pour écrire, fixée et codifiée par les grammairiens et les professeurs chargés aussi d'en inculquer la maîtrise, la langue est un code, au sens de chiffre permettant d'établir des équivalences entre des sons et des sens, mais aussi au sens de systèmes de normes réglant les pratiques linguistiques (2014 : 70).

Ainsi présentée, la langue est un cadre de pensée qui nous est imposé par des personnes de la communauté légitimées à cette fin. La codification propre à un Etat se voit constitutive de la dépossession de ses ressortissants. La langue est un paramètre politique qui n'est pas débattu comme tel et est imposé à ses locuteurs.

Un paramètre complexifie cette situation, il concerne l'imposition d'un code de la part d'un Etat à un autre Etat. Sans revenir en détail sur les processus historiques précis de l'imposition de cette codification, les pays francophones parlent le français pour diverses raisons dont celle de la codification imposée par la France lors de son empire colonial. Entrevoir la création d'une académie de la francophonie pourrait constituer un renouveau de ce point de vue. La réflexivité engagée à cet égard pourrait constituer un redémarrage linguistique quant à l'intégration forcée dans une communauté politique que Bourdieu pose comme ce qui suit :

L'intégration dans une même « communauté linguistique », qui est un produit de la domination politique sans cesse reproduit par des institutions capables d'imposer la

reconnaissance universelle de la langue dominante, est la condition de l'instauration de rapports de domination linguistique (*ibid.* : 71).

Bourdieu a, lui aussi, proposé une conception du langage à partir des auteurs et de leurs hypothèses que nous avons évoqués plus haut. Néanmoins, ce dernier apporte une singularité dans l'approche de la langue -prise dans sa genericité- avec l'hypothèse d'habitus linguistiques selon laquelle :

Les langues n'existent qu'à l'état pratique, c'est-à-dire sous la forme d'habitus linguistiques au moins partiellement orchestrés et de productions orales de cet habitus : aussi longtemps qu'on ne demande à la langue que d'assurer un minimum d'intercompréhension dans les rencontres (d'ailleurs fort rares) entre villages voisins ou entre régions, il n'est pas question d'ériger tel parler en norme de l'autre (cela bien que l'on ne manque pas de trouver dans les différences perçus le prétexte d'affirmations de supériorité) (2014 : 72).

La constitution d'une académie de la francophonie ne gommerait pas la dépossession à l'œuvre dans les processus de codifications, en revanche cela permettrait la rencontre -pour reprendre les mots de Bourdieu de la citation précédente- de différents habitus linguistiques dont les paramètres propres aux imaginaires étatiques seraient prometteurs d'innovations et de rapprochements linguistiques. A cet égard nous pouvons porter un regard vers les institutions déjà-là. La France a son académie, l'Académie française. Née en 1635 sous l'impulsion de Richelieu, cette institution a traversé les siècles et est toujours légitimée à ratifier la langue française en France. Concernant le continent africain, on peut mettre l'accent sur le fait qu'il existe déjà une académie qui réunit plusieurs pays, l'Académie africaine des langues créée en 2006 et qui vise à défendre les langues vernaculaires. Ainsi le paradigme institutionnel concernant les ratifications, innovations, et préservations linguistiques existe déjà. Créer une académie de la francophonie ne constituerait, dans cette perspective institutionnelle, pas un obstacle en soi, mais cela nécessite un travail en profondeur visant à harmoniser plusieurs points de vue dans le cadre d'un dialogue apaisé des cultures en présence voire des représentations qui en découlent.

## **V. Conclusion**

La langue est un paramètre central dans la constitution et dans la perception du réel des individus. Le partage d'une même langue engage ainsi les locuteurs dans l'appartenance à une communauté linguistique. Le cas particulier de la francophonie est saisissant dans la mesure où la fragmentation de ses locuteurs couvre au plan géographique le monde entier où chaque Etat et gouvernement qui reconnaît le français comme langue dominante a une histoire avec la France qui lui est singulière. Ce paramètre relationnel de pays à pays ou de gouvernement à gouvernement pose les jalons d'une réflexion autour d'un paramètre politique commun à la communauté linguistique à mettre en œuvre.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes attelés à spéculer sur les enjeux sociaux de la création d'une académie de la francophonie avec un regard particulier porté vers le continent africain dans le cadre de cet ouvrage collectif en hommage au professeur Musanji Mwatha Ngalasso. La création d'une telle académie pourrait ainsi contribuer au renforcement du

caractère politique de la communauté linguistique francophone. De plus, celle-ci pourrait constituer un levier à d'autres échanges culturels et économiques dont les échanges linguistiques ne sont que le sous-type et donc ouvrir la voie à d'autres rapprochements politiques – d'un point de vue de l'appartenance, pour les individus, à une nouvelle communauté francophone en perspective.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- BAGGIONI, D., *La norme*. Cahier de linguistique sociale, n°1, Université de Rouen, 1976.
- BOURDIEU, P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Points. [2001] 2014.
- CALVET, L-J., *La sociolinguistique*, Paris, PUF, [1993]2017.
- CASSIRER, E., *Essai sur l'homme*, Paris, Les Editions de minuit/Le sens commun, [1944] 1975.
- DURKHEIM, E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Quadrige/PUF, [2018] 1912.
- FISHMAN, J., *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1981.
- LORDON, F., *Imperium : structures et affects des corps politiques*. Paris, La Fabrique, 2015.
- LORDON, F., *Les affects de la politique*, Paris, Seuil, 2016.
- SAPIR, E., *Le langage. Introduction à l'étude la parole*, Les classiques des sciences sociales, [2001] 1921.

## **SITOGRAPHIE**

[www.francophonie.org/](http://www.francophonie.org/)